



ASSOCIATION NATIONALE DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE

08, rue Charles Pathé– 94300 VINCENNES

Tél 01 49 57 90 95 – Fax 01 49 57 97 71 – Mail contact@andeva.fr

PAS D'AMIANTE DANS NOS ÉCOLES !

Protégeons la santé de nos enfants !

Il y a aujourd'hui en France plus de 12 millions d'élèves et 63 000 établissements scolaires. 85% d'entre eux ont au moins un bâtiment construit avant l'interdiction de l'amiante (1997).

On y trouve encore des dalles de sol, des faux plafonds, des cloisons, des toitures amiantées qui peuvent libérer dans l'air de minuscules fibres cancérogènes. C'est une menace pour la santé des enseignants, des agents de service et bien sûr des enfants dont les défenses immunitaires sont plus faibles que celles des adultes et les voies respiratoires plus proches du sol.

La loi n'est pas respectée

Chaque établissement devrait avoir un DTA (dossier technique amiante) récent, indiquant où il y a de l'amiante, dans quel état et comment protéger les occupants. Or ce document est souvent incomplet, obsolète, voire carrément inexistant. **C'est inacceptable.**

Écoles amiantées = enfants en danger

Ces derniers mois, des enseignants ont refusé de faire cours dans des salles de classe amiantées. Ils ont exercé leur droit de retrait au lycée Georges Brassens à Villeneuve-le-Roi et au collège Balzac à Neuilly-sur-Marne. Dans les écoles primaires et maternelles de la rue Bachelet à Saint-Ouen des parents se sont mobilisés. Ces luttes ont fait bouger l'administration.

Chaque jour l'amiante tue

Dans toutes les régions de France, les associations de l'Andeva sont confrontées aux souffrances des malades et des familles endeuillées, que nous aidons dans leurs démarches.

Nous savons que la maladie peut survenir 20 ans, 30 ans, 40 ans après l'exposition à l'amiante.

Nous refusons que des enfants d'aujourd'hui soient les victimes de demain.

Il faut faire du désamiantage des écoles une grande cause nationale

Avec le temps, les matériaux contenant de l'amiante se dégradent. Chaque jour qui passe aggrave la situation. Il est urgent d'agir. **Il faut éradiquer l'amiante de tous les établissements scolaires**, en commençant dès maintenant par ceux où les matériaux sont le plus dégradés. Le gouvernement doit prendre la mesure du problème, aider les collectivités locales et faire du désamiantage des écoles une priorité budgétaire pour les années qui viennent.

NOUS AVONS LE DEVOIR DE PROTÉGER LES GÉNÉRATIONS FUTURES.



Qui fait quoi ?

Le repérage de l'amiante, l'évaluation de son état et le désamiantage incombent au propriétaire des locaux : la mairie pour une école primaire ou maternelle, le département pour un collège, la région pour un lycée. Le chef d'établissement doit demander le dossier technique amiante (DTA) et le communiquer au personnel et aux parents qui le demandent.

Les lycéens aussi

Les lycéens de Villeneuve-le-Roi se sont mobilisés aux côtés des parents avec leur syndicat : l'UNL. Ils ont bien compris qu'ils étaient concernés.

L'exemple espagnol

En Andalousie, l'action tenace des **enseignants**, des **parents** et des **élèves** a permis d'obtenir du gouvernement régional :

- Un inventaire de l'amiante dans toutes les écoles,
- Un engagement à les désamianter toutes d'ici 2020,
- Un budget de 60 millions d'euros
- Une priorité aux établissements où l'amiante est le plus dégradé.

Ce que demande l'Andeva

- Un repérage de l'amiante dans tous les établissements scolaires, publics et privés, sans aucune exception,
- La mise en ligne des DTA sur les sites Internet des établissements,
- Des travaux de désamiantage pendant les vacances scolaires, en l'absence des élèves et par des entreprises qualifiées,
- Un plan d'éradication totale de l'amiante des écoles, lycées et collèges dans chaque région, avec une date de fin de travaux et une priorité aux situations les plus dégradées comme en Andalousie.

20 millions de tonnes de matériaux amiantés !

Les écoles sont une priorité absolue, mais le problème est bien plus vaste. Il y a aujourd'hui en France 20 millions de tonnes de matériaux amiantés disséminés dans les HLM, les usines, les hôpitaux, les services publics...

Aussi longtemps qu'ils resteront en place, il y aura de nouvelles générations de victimes de l'amiante.